

— Mon général, dit-il enfin, vous savez que je devais me marier à Québec.

— Oui... eh bien ?

— Comment cette idée n-t-elle pu venir à un sauvage tel que moi, habitué à la vie des bois et des prairies?... Jo l'ignore, et celui qui, il y a quelques mois, m'aurait dit que je renoncerais à la chasse aux bisons, aux martres et aux castors pour m'enfermer entre les murs d'une maison m'aurait certes bien surpris !

Il fit une pause, puis continua d'un ton plus bas :

— Jo l'ai rencontrée par hasard un jour que j'étais allé au marché de Québec échanger mes peaux de castor contre de la poudre. Jusqu'alors, je crois que je n'avais jamais regardé un visage de femme... Enfin que vous dirai-je, monsieur le marquis ?...

— Eh ! mon pauvre ami, dit Montcalm en souriant, ne rougis pas comme cela... Nous avons tous passé par là, et vraiment, si cette jeune fille est digne de toi, je ne puis que te féliciter de la décision que tu as prise. Elle se nomme ?

— Marthe Dervieux.

— Son père ?

— Un fermier des environs de Sillery, près du Québec.

— Bien... mais je ne vois pas quel obstacle...

— J'ai un frère, monsieur le marquis.

— Après ?

— Ce frère n'a jamais eu de goût pour la vie d'aventures que je menais. Mon pauvre Pierre est aussi frère que je suis fort et vigoureux. J'ai essayé au commencement de l'emmener avec moi dans la prairie. Mais il n'a pu s'habituer à cette dure existence de chasseur. Il a reçu de l'instruction et sait mieux tenir une plume qu'un fusil. Il est entré dans les bureaux de l'intendant général.

— Ensuite ?

— Il y a dix jours, en arrivant chez le père Dervieux, je vis sa figure bouleversée. Marthe avait les yeux rouges. Assurément il était arrivé quelque malheur. Je restai un instant interdit, sans parler, les regardant tous deux.

« — Vous ne savez donc rien ? me demanda le vieux fermier en relevant sur moi son regard fixe et sévère.

« — Rien, répliquai-je ; que voulez-vous dire ?

« — Votre frère...

« — Eh bien ?

« — Il était à l'armée du lac Champlain avec M. Varin l'intendant ?

« — Oui.

« — Il est revenu ce matin.

« — En vérité ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Serait-il malade ? dis-je avec anxiété ; car l'expression du visage et de la voix du père Dervieux me remuait profondément.

« — Non, il n'est pas malade, il est... Vous savez que je connais le gardien de la prison de Québec ?

« — En effet, François Taboureau.

« — Eh bien ! c'est lui qui a reçu votre frère ce matin.

« — Mon frère en prison ! m'écriai-je en devenant pâle comme la mort ; mais c'est impossible ! Qu'a-t-il fait, le malheureux ? De quoi l'accuse-t-on ?

« — D'un vol, » dit rudement le fermier.

« Et comme je restait anéanti sur le siège où je venais de me laisser tomber, Marthe, ma chère Marthe, s'approcha de moi, me prit la main et me dit de sa voix douce :

« — Ne vous désolez pas, David ; cette accusation n'est peut-être pas fondée. Il paraît que M. Varin, l'intendant, a trouvé une erreur dans les écritures de votre frère, mais cette erreur n'était peut-être qu'involontaire. Espérez que tout s'arrangera.

« — En attendant, reprit le père Dervieux en redressant sa haute taille, tant que votre frère sera en prison, David, tant que son innocence n'aura pas été démontrée, vous comprenez, n'est-ce pas, que vous ne pouvez épouser Marthe ?... »

« Jo me retirai sans dire un mot. Il me semblait que ma tête était vide ; il m'était impossible de rassembler deux idées. C'est à peine si j'entendis la douce voix de ma fiancée qui me répétait :

« — Ayez confiance, David, confiance et courage ! »

« Depuis quinze ans que je fais le métier de chasseur, je me suis trouvé souvent dans des situations bien terribles. J'ai vu la mort de près plus de vingt fois. J'ai été attaché par les Sioux au poteau de torture... Mais je vous jure, monsieur le marquis, que jamais je n'ai souffert comme à cette heure affreuse. Vous savez que je ne manque ni de courage ni d'audace. Eh bien ! je me sentais anéanti comme si j'avais reçu sur la tête un coup de massue. — Mon frère un voleur ! Le fils de Vincent Kerulaz en prison ! Il y avait de quoi devenir fou. Et ma pauvre Marthe que j'aimais tant !... qui, la veille encore, brodait son bonnet de mariage ! Et cette vie de calme, de repos, de bonheur que j'avais rêvé !... Tout cela perdu, perdu pour moi !

« Au bout d'une heure, je revins à moi. — Ce n'est pas le moment de pleurer comme une femme, me dis-je, il faut agir. Je courus à la prison de Québec. Le gardien, qui m'avait vu deux ou trois fois chez le père Dervieux, son ami, ne fit pas de difficulté pour m'introduire dans cet horrible endroit. Ce que j'éprouvai, moi habitué à la libre vie des prairies et des déserts immenses, en voyant ces grands murs, ces verrous, ces grillages, je ne vous le dirai pas. Il me semblait que j'étouffait là-dedans. Sans dire un mot, le gardien me conduisit devant une petite porte cadenassée et couverte de barreaux de fer. Il fit jouer les verrous et mit une grosse clef dans la serrure. Je ne vis d'abord rien dans la cellule où j'étais entré ; il y faisait tout noir. Mais j'entendis un cri douloureux qui me déchira l'âme et, en même temps, deux bras me serrèrent convulsivement le cou.

« — David ! David ! criait mon pauvre frère en se pressant contre moi, je suis innocent !... »

« Je regardai autour de moi, éperdu, terrifié... Des murs noirs et luisants d'humidité, un peu de paille et, tout en haut, une lucarne grillée à travers laquelle arrivait un faible rayon de lumière. Mon Dieu ! est-il possible que les hommes infligent à leurs pareils de semblables supplices ? Vrai, monsieur le marquis, j'aime mieux le poteau de torture des Indiens.

(A CONTINUER.)

COMMENCÉ LE 22 JUILLET 1880 — (No. 30).

« LE FEUILLETON ILLUSTRÉ »

PARAIT TOUS LES JEUDIS.

ABONNEMENT:—Un an.....	\$1.00
do Six mois.....	0.50
do Trois mois.....	0.25
Le Numéro.....	0.02

Dans tous les cas strictement payable d'avance.

AUX AGENTS.—A ceux qui voudront bien se charger de la vente de notre journal, nous leur vendrons 16 centins la douzaine, payable à la fin de chaque mois, et 20 par cent pour chaque abonnement que l'on nous fera parvenir. Aussitôt après réception du montant de l'abonnement, nous enverrons le journal et le reçu.

Ces conditions sont invariables.

Toute correspondance doit être adressée comme suit : « Feuilleton Illustré, Boite 1086 B. P. »

MORNEAU & C^{ie}, Propriétaires,
60, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL